

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU GNEVOIS
Bâtiment Athéna – Technopole d'ARCHAMPS – 74 160 ARCHAMPS

L'an deux mil vingt-quatre, le quatre novembre à vingt heures,
le **Conseil communautaire**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans les locaux de la Communauté de Communes du Genevois à Archamps, sous la Présidence de Monsieur Florent BENOIT, Président.

Nombre de membres :

en exercice : 49
présents : 32
procurations : 11
votants : 43

Date de convocation :
29 octobre 2024

PRESENTS : A. RIESEN, Nathalie LAKS, Nicolas LAKS, J-L. PECORINI, P-J. CRASTES, T. ROSAY, V. LECAQUE, E. ROSAY, M. GRATS, M. MERMIN, C. VINCENT, L. VESIN, L. DUPAIN, V. LECAUCHOIS, J. BOUCHET, M. DE SMEDT, D. CHAPPOT, J-C. GUILLON, D. BESSON, P. DURET, S. DUBEAU, E. BATTISTELLA, J-P. SERVANT, B. FOL, A. MAGNIN, H. ANSELME, A. AYEB, C. DURAND, S. RODRIGUEZ, M. SECRET, C. MERLOT, F. BENOIT

REPRESENTES : G. ZORITCHAK par A. RIESEN, M. GENOUD par Nicolas LAKS, C. CACOUAULT par P-J. CRASTES, M. SALLIN par M. GRATS, S. LOYAU par V. LECAUCHOIS, G. NICOUD par D. BESSON, J. CHEVALIER par J. BOUCHET, L. CHEVALIER par S. RODRIGUEZ, F. de VIRY par M. SECRET, J. LAVOREL par C. VINCENT, F. GUILLET par F. BENOIT

SUPPLEEE : A. CUZIN par T. ROSAY

EXCUSEE : M-N. BOURQUIN

ABSENTS : S. BEN OTHMANE, P. CHASSOT, S. KARADEMIR, I. ROSSAT-MIGNOD, D. JUTEAU

Secrétaire de séance : Madame Véronique LECAUCHOIS

Délibération n° c_20241104_fin_109

7.1. DECISIONS BUDGETAIRES

AFFECTATION DES RESULTATS 2023 – BUDGET ANNEXE REGIE EAU

Le Conseil,

Vu l'exposé de Monsieur De Smedt, 4^{ème} Vice-Président,

Le compte administratif 2023 du budget annexe Régie eau a été arrêté par le Conseil communautaire du 24 juin 2024, avec les résultats suivants, les restes à réaliser étant repris automatiquement :

Exploitation	
TOTAL DEPENSES EXPLOITATION	5 408 962,05 €
TOTAL RECETTES EXPLOITATION	6 480 980,36 €
Solde Exploitation sans résultat	1 072 018,31 €
Reprise résultat N-1	2 673 571,63 €
Excédent d'exploitation	3 745 589,94 €
Investissement	
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT	6 329 916,12 €
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT	8 034 565,89 €
Solde I sans RAR	1 704 649,77 €
Reprise résultat N-1	-1 060 674,64 €
Solde I avec Résultat	643 975,13 €
Solde RAR	-1 675 449,63 €
Résultat d'Investissement	-1 031 474,50 €
RESULTAT DE CLOTURE	2 714 115,44 €

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L2311-5 ;

Vu la délibération n° c_20240624_fin55 du 24 juin 2024 portant arrêt du compte administratif 2023 – Budget annexe Régie eau ;

DELIBERE

Article 1 :

- **Affecte** une partie du résultat d'exploitation en couverture du besoin de financement de l'investissement en compte 1068, soit 1 031 474,50 €.
- **Reporte :**
 - o Le résultat excédentaire d'investissement soit 643 975,13 € en recettes d'investissement au compte 001 ;
 - o Le solde du résultat excédentaire d'exploitation à hauteur de 2 714 115,44 € en recette d'exploitation au compte 002.

Article 2 : autorise Monsieur le Président à accomplir toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

- ADOpte A L'UNANIMITE -

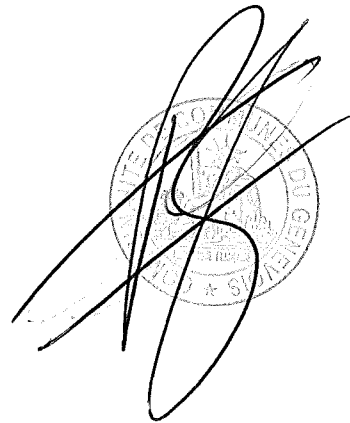
VOTE : POUR : 43

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

La secrétaire de séance,
Véronique LECAUCHOIS

Le Président,
Florent BENOIT



Le Président certifie exécutoire cette délibération :
Télétransmise en Préfecture le 14/11/2024
Publiée électroniquement le 14/11/2024

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux adressé au Président ou d'un recours en excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou sa notification.